



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 4

Question écrite n° 8048

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la gratuité de l'autoroute A 4. Trente-quatre communes, représentant 100 000 habitants, situées entre le sillon mosellan et le plateau dans le secteur de Sainte-Marie-aux-Chênes, ont présenté cette demande aux pouvoirs publics sous la forme d'une motion adoptée par les conseils municipaux. Elle permettrait de répondre à deux attentes. La première serait une mesure de justice envers les habitants qui n'ont pas le choix pour se rendre quotidiennement à leur travail sur Thionville ou sur Metz que d'utiliser cette autoroute. Cela est d'autant plus vrai que le département de la Moselle vient d'abandonner le projet de liaison rapide entre le plateau et l'autoroute A 31 dans la vallée de la Moselle, via Norroy-le-Veneur. Par ailleurs, il n'existe pas dans ce secteur de véritable liaison rapide est-ouest. C'est pourquoi, les maires de ces communes ont demandé la gratuité du tronçon autoroutier entre Sainte-Marie-aux-Chênes et Marange-Silvange, permettant ainsi de joindre depuis le plateau la portion de l'A 4 déjà gratuite rejoignant Metz et l'axe nord-sud de l'autoroute A 31. Il lui demande donc l'avis du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer rappelle que le péage acquitté par les usagers est la contrepartie normale du financement de la construction et de l'exploitation de l'ouvrage, et son produit constitue la seule ressource dont disposent les sociétés d'autoroutes pour rembourser les emprunts contractés. Toute suppression du péage impliquerait donc un dédommagement de la société concessionnaire correspondant aux pertes supportées par celle-ci sur la durée restant à courir de la concession, et intégrant les coûts induits par la mise en gratuité de la section. Le montant du rachat par les collectivités locales intéressées devrait donc non seulement compenser la perte de recettes liées à la suppression du péage, qui serait supportée par la société sur la durée restant à courir de la concession, mais intégrer également les coûts induits par la mise en gratuité de la section concernée et liés à l'afflux de trafic tels que, par exemple, l'augmentation des charges d'exploitation ou encore, le cas échéant, le coût des aménagements de capacité rendus nécessaires par un tel afflux. Dans ces conditions, il est souvent judicieux d'envisager la possibilité de mettre en place ou d'améliorer des dispositifs de modulations tarifaires ainsi que le prévoit, par exemple, la convention signée entre le conseil général de la Moselle et la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) et qui offre actuellement aux usagers du département la possibilité de bénéficier d'une offre pouvant aller jusqu'à 50 % du coût de leur trajet. Cependant, compte tenu de la spécificité du dispositif d'exploitation de l'autoroute A 4 aux alentours de Metz, c'est-à-dire dans la section exploitée en système de péage « ouvert » entre les barrières pleine voie de Beaumont et de Loupershouse, le ministre a demandé à la SANEF d'engager une réflexion globale sur ce sujet, en envisageant non seulement la mise en place de nouvelles mesures de modulations tarifaires mais en étudiant aussi différentes hypothèses d'évolution du système d'exploitation, notamment la suppression de certaines gares de péage. En outre, afin que la réflexion sur ce sujet se déroule dans une logique d'efficacité, de clarté et de la manière la plus constructive possible, le ministre a également demandé au préfet de région Lorraine, préfet de Moselle, de constituer une commission de

concertation associant toutes les parties prenantes, dont bien entendu les élus intéressés. Cette commission est chargée d'examiner les résultats de l'étude réalisée par la SANEF et d'envisager une solution qui prenne en compte les difficultés évoquées sans perdre de vue pour autant les exigences non moins importantes d'exploitation et de financement du réseau autoroutier concédé. Une première réunion va être organisée prochainement. Elle permettra notamment à la SANEF de présenter son étude.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8048

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4741

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5625